

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 avril 2026
Salle des fête Jeannine GRIVEAU
77650 SAINTE COLOMBE**

Mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Colombe, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 22/04/2026
Date d'affichage : 22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 58

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 64
Séance : n°2

Étaient présents : David BERNARD (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET et Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, Lucie FONTAINE, Perrine MAIRE, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQUEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Julien LIMONGI, Aurélie BAUDET et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreux), Frédérique GRELLET - Suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins).

Pouvoirs de : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy) à Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Gérard COGNYL (Les Marêts) à Jacques SIMONY (Voulton), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Virginie PATYK (Provins), Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) à Olivier LAVENKA (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)

Absents excusés : Marjorie SCOUPE (Courtacon),

Excusés représentés par suppléant : Virginie HUBLIER (Rupéreux), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)

Secrétaire de séance : Alexandre DE MEULENAERE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Le Président prend la parole :

« Vous me voyez contraint, croyez bien que ce n'est pas de gaité de cœur, de vous informer d'un courrier qui m'a été adressé ce matin par Madame la Sous-Préfète de Provins et les services de la préfecture, à la suite à d'un contrôle de l'égalité en matière électorale.

C'est une information qui concerne nos collègues. Je vais donc délivrer en toute transparence, et comme la loi le prévoit cette information en lecture du courrier que j'ai reçu ce matin.

Pour faire suite à la transmission de la démission du 20 mars dernier de Mme Dollet Adeline, conseillère municipale et communautaire, nous nous informons qu'en vertu des dispositions de l'article, L273 -10 du code électoral dans une commune de 1 000 habitants et plus, lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal, suivant la liste des candidats au siège de conseiller communautaire sur laquelle le candidat remplacé a été élu.

Dans le cas où il n'y a plus de conseiller pouvant le remplacer sur cette liste, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu, sur la liste correspondant des candidats dans le siège de conseiller municipal et n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

En l'espèce, à part Madame Dollet, aucune conseillère municipale n'est élue sur la liste « Provins à gauche et écologique et sociale » sur laquelle elle a été élue. Etant un homme, M.Constant Roulet, ici présent, lequel est le suivant de liste et est devenu premier conseiller municipal, ne peut être le conseiller communautaire remplaçant de Madame Dollet. Donc il n'est pas possible pourvoir le siège de Mme Dollet.

Toutefois, et conformément aux dispositions du 4ème alinéa de l'article précité, au terme de la première année suivant l'installation du conseil municipal de la commune concernée, à défaut pour la commune de disposer d'un conseiller municipal de même sexe suivant sur la liste sur laquelle le conseiller communautaire sortant a été élu, le siège est pourvu par le premier élu, dans l'ordre de la liste des candidats au conseil communautaire, non élus conseil communautaire sans tenir compte de leur sexe.

Ainsi, M. Roulet ne pourra être installé au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Provinois en remplacement de Madame Dollet, qu'à compter du 15 mars 2027.

Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir me transmettre le tableau rectifié du conseil municipal.

Voilà l'information que je voulais vous délivrer en toute transparence, comme la loi m'y obligeait. Est-ce que le conseil communautaire a pris acte de cette correspondance de la Sous-Préfète »

Le Président demande si M. Roulet a pris acte de cette information.

M. Roulet indique : « la loi c'est la loi »

Le Président le remercie et l'invite à regagner le public.

Il demande s'il y a des remarques et indique que le quorum est rectifié et que nous sommes à 65 conseillers.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 7 AVRIL 2026

Le procès-verbal de séance du 7 avril 2026 a été adressé aux conseillers communautaires, le 22 avril, par voie électronique.

Le Président demande s'il y a des remarques ? Aucune le procès-verbal est validé.

OoO

Avant d'attaquer la partie délibérative, qui est très formelle, le président a 3 points d'ordre :

- 1) Il demande à l'assemblée si elle est favorable pour l'élection des commissions et les désignations dans les syndicats de procéder à un scrutin à main levée. Pas de refus, pas d'opposition.
- 2) Il remercie les services qui ont fait en sorte que tous les collègues ayant répondu dans les temps obtiennent leur premier ou deuxième choix pour les commissions thématiques.
- 3) Il indique que les désignations qui vont être procéder, ont été faites en concertation avec les maires qui ont été réunis il y a une quinzaine de jours.

INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DANS LES COMMISSIONS

Les huit commissions thématiques sont dénommées comme suit :

- 1) Enfance et Jeunesse
- 2) Transport et Mobilités
- 3) Finances et OPAH-RU (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain)
- 4) Travaux, bâtiments et santé
- 5) Développement économique et tourisme
- 6) Culture
- 7) Administration générale, habitat, logement et mutualisation
- 8) Sport

Le Président donne lecture de la composition des commissions :

Christine BOULET Enfance et Jeunesse 7 Membres	1. Marie-Pierre CANAPI (Provins) 2. Nicolas FERTEL (Provins) 3. Virginie HUBLIER (Rupéroux) 4. Annie KAMINSKI (Sainte-Colombe) 5. Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly)
--	--

	6. Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel)
Eric TORPIER Transport et Mobilités 8 Membres	1. Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine) 2. Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge) 3. Alexandre De MEULENAERE (Bannost-Villegagnon) 4. Martine LEGRAND (Léchelle) 5. Marie-Pierre MOTHRE (Saint-Brice) 6. Virginie PATYK (Provins) 7. Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice)
Eric JEUNEMAITRE Finances et OPAH-RU 8 Membres	1. Xavier BOUVRAIN (Mortery) 2. Olivier CAVE (Provins) 3. Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) 4. Sandra JOURNO (Longueville) 5. Jacques SIMONY (Voulton) 6. Marc JACOB (Chalautre-la-Grande) 7. David LUDOT (Sainte-Colombe)
Tony PITA Travaux, bâtiment et santé 8 Membres	1. Alain BOUTOUR (Chenoise-Cucharmoy) 2. Jessica COUSIN (Provins) 3. Alexandre FLEJO (Frétoy) 4. Séverine FRANCO (Beton-Bazoches) 5. Philippe MAISONNEUVE (Champcenest) 6. Laure MASSON-MIGLIORI (Melz-sur-Seine) 7. Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy)
Alain BALDUCCI Développement économique et tourisme 9 Membres	1. Claude BONICI (Poigny) 2. Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) 3. Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) 4. François MARCHAND (Provins) 5. Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud) 6. Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges) 7. Patrick LEBAT (Bezalles) 8. Emilie LOISON (Sourdun)
Christine RAMEAUX Culture 8 Membres	1. Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite) 2. Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins) 3. Gérard COGNYL (Les Marêts) 4. Valentin GRAJQEVCI (Provins) 5. Fabien PERNEL (Boisdon) 6. Jean-Philippe PILLOUD (Provins) 7. Marjorie SCOUBE (Courtacon)
Stéphane BACHELET Administration Générale, habitat, logement et mutualisation 8 Membres	1. Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) 2. Chérifa BAALI CHERIF (Provins) 3. Aurélie BAUDET (Provins) 4. David BERNARD (Augers-en-Brie) 5. Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) 6. Fabien PERRINO (Provins)

	7. Claude-Henri TONNEAU (Longueville)
Cyril BERNIER Sport 8 Membres	1. Lucie FONTANE (Provins) 2. Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) 3. Julien LIMONGI (Provins) 4. Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux) 5. Perrine MAIRE (Provins) 6. Marie-Christine VINCENT (Provins) 7. Sébastien VOELTZEL (Provins)

Le conseil communautaire prend acte.

INSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C T) ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Le Président rappelle que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale soumis au régime de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) et les communes membres ont l'obligation de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts).

Cette commission a pour mission d'étudier et d'évaluer les transferts de charges, au moment du transfert de compétences, des communes vers la communauté de communes ou du retour de compétences vers les communes. La loi ne fixe aucune règle quant au nombre des membres composant cette commission. Chaque commune doit disposer d'un représentant au moins.

Il est proposé que la C.L.E.C.T soit composée des membres du Bureau et des maires de la Communauté de Communes du Provinois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, composée des membres du Bureau et des maires.

INSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O) ET ELECTION DE SES MEMBRES

Le Président indique que le conseil communautaire doit délibérer pour instituer une Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) et en élire ses membres.

La C.A.O est composée d'un Président : le Président de l'E.P.C.I, Président de droit ou son représentant et de 5 titulaires et 5 suppléants, élus au sein du conseil communautaire à scrutin de liste.

Le Président propose une liste de 5 titulaires et 5 suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Eric TORPIER	Fabien PERNEL
Claude BONICI	Stéphane BACHELET
Eric JEUNEMAITRE	Cyril BERNIER
Alain BALDUCCI	Christine RAMEAUX
Tony PITA	Christine BOULET

Il demande s'il y a d'autres listes candidatent.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'institution d'une commission d'Appel d'Offres.

La Commission d'Appel d'Offres est composée comme suit :

- Du Président : le Président de la Communauté de Communes du Provinois, ou son représentant et de 5 titulaires et 5 suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Eric TORPIER	Fabien PERNEL
Claude BONICI	Stéphane BACHELET
Eric JEUNEMAITRE	Cyril BERNIER
Alain BALDUCCI	Christine RAMEAUX
Tony PITA	Christine BOULET

Les membres de la C.A.O installés dans leurs fonctions.

INSTITUTION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Président propose la même composition et indique que lors du dernier mandat la commission ne s'est jamais réunie au mandat précédent.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'institution d'une Commission de Délégation de Service Public

La Commission de Délégation de Service Public est composée comme suit :

- Du Président : le Président de la Communauté de Communes du Provinois, ou son représentant et de 5 titulaires et 5 suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Eric TORPIER	Fabien PERNEL
Claude BONICI	Stéphane BACHELET
Eric JEUNEMAITRE	Cyril BERNIER
Alain BALDUCCI	Christine RAMEAUX
Tony PITA	Christine BOULET

Les membres installés dans leurs fonctions.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E

Le Président indique que, la Communauté de Communes du Provinois est représentée au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E par 39 titulaires et 39 suppléants.

Il propose des titulaires et des suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger en qualité de titulaires au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E :

1	CHALAUTRE-LA-PETITE	BELLACHE	Chantal
2	SANCY-LES-PROVINS	BILOWUS	Jacqueline
3	POIGNY	BONICI	Claude
4	VULAINES-LES-PROVINS	CHAMPENOIS	Emmanuel
5	LONGUEVILLE	CIOTTI	Martine
6	MAISON-ROUGE-EN-BRIE	COURVOISIER	Stéphane
7	BANNOST-VILLEGAGNON	de MEULENAERE	Alexandre
8	SAINT-HILLIERS	DE REVIERE	Chrystelle
9	PROVINS	ENAMA	Augustine
10	FRETOY	FLEJO	Alexandre
11	BETON-BAZOUCHES	FRANCO	Séverine
12	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	FRANCOIS	Jean-Christophe
13	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	GEORGE	Monique
14	PROVINS	GRAJQEVCI	Valentin
15	PROVINS	HOTIN-LETANG	Julie
16	CHALAUTRE-LA-GRANDE	JACOB	Marc
17	PROVINS	JEUNEMAITRE	Eric
18	SOURDUN	JONQUOY	Olivier
19	CHENOISE-CUCHARMOY	KARTNER	Jean-Noël
20	SAINTE-COLOMBE	LAMBERT	Katia
21	BEZALLES	LEBAT	Patrick
22	JOUY-LE-CHATEL	LECLERC	Isabelle
23	SOISY-BOUY	LECLERE	Franck
24	SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	LEFEVRE	Christophe
25	LECHELLE	LEGRAND	Martine
26	PROVINS	MAIRE	Perrine
27	CHAMPCENEST	MAISONNEUVE	Philippe
28	ROUILLY	MANZANO MISAK	Béatrice
29	PROVINS	MARCHAND	François
30	CERNEUX	MAZZUCHELLI	Olivier

31	SAINT-LOUP-DE-NAUD	MOREAU	Jean-Philippe
32	PROVINS	PATRON	Hervé
33	BOISDON	PERNEL	Fabien
34	PROVINS	PERRINO	Fabien
35	VILLIERS-SAINT-GEORGES	PITA	Tony
36	MORTERY	PLASMANS	Géraldine
37	PROVINS	RAMEAUX	Christine
38	MELZ-SUR-SEINE	ROUVE	Cyril
39	VOULTON	VICENTE	Isabelle

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger en qualité de suppléants au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E :

1	BEZALLES	ANDRE	Pierre
2	JOUY-LE-CHÂTEL	BACHELET	Stéphane
3	SAINTE-COLOMBE	BALDUCCI	Alain
4	AUGERS-EN-BRIE	BERNARD	David
5	MORTERY	BOUVRAIN	Xavier
6	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	BRODARD	Nicolas
7	PROVINS	CANAPI	Marie-Pierre
8	MAISON-ROUGE-EN-BRIE	FAURE	Jean-Claude
9	LES MARETS	COGYL	Gérard
10	PROVINS	COUSIN	Jessica
11	CHAMPCENEST	DI MEO	Sebastien
12	PROVINS	FERTEL	Nicolas
13	PROVINS	FONTAINE	Lucie
14	LONGUEVILLE	FORTIN	Philippe
15	PROVINS	GAUFILLIER	Dominique
16	COURCHAMP	GUERTAULT	Jacky
17	BANNOST-VILLEGAGNON	HENNON	Brigitte
18	RUPEREUX	HUBLIER	Virginie
19	PROVINS	JIBRIL	Abdelhafid
20	SAINTE-COLOMBE	KAMINSKI	Annie

21	CERNEUX	LANGE	Aurélie
22	PROVINS	LAVENKA	Olivier
23	SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	DOUBLET	Adeline
24	MELZ-SUR-SEINE	MASSON MIGLIORI	Laure
25	BETON-BAZOCHE	MAURY	Ingrid
26	BOISDON	MILLET	Michel
27	POIGNY	MORIN	François
28	PROVINS	PATYK	Virginie
29	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	PELLICIARI	Bruno
30	PROVINS	PILLOUD	Jean-Philippe
31	ROUILLY	PINSARD	Christophe
32	SAINT-LOUP-DE-NAUD	POUYES	Christophe
33	VILLIERS-SAINT-GEORGES	ROCHER	Nadège
34	CHALAUTRE-LA-PETITE	ROLLET	Marie-Christine
35	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	SCHELMER	Patrice
36	MAISON-ROUGE-EN-BRIE	SLIMANI	Mariama
37	SOISY-BOUY	SOTTIEZ	Jean-Patrick
38	SOURDUN	TORPIER	Eric
39	PROVINS	VOELTZEL	Sébastien

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS (S2E77)

Le Président indique que, la Communauté de Communes du Provinois est représentée au syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2E77) par 39 titulaires et 39 suppléants.

Il propose des titulaires et des suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger en qualité de titulaires au S2E77 :

1	SANCY LES PROVINS	AHLY	Nino
2	MONTCEAUX-LES-PROVINS	ARTHUR	Olivier
3	PROVINS	BAALI CHERIF	Chérifa
4	AUGERS-EN-BRIE	BANNE	Pascal
5	CHALAUTRE-LA-PETITE	BELLACHE	Chantal
6	POIGNY	BONICI	Claude

7	COURCHAMP	BOULET	Christine
8	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	BOURDON	Louis
9	PROVINS	CANAPI	Marie-Pierre
10	MAISON-ROUGE-EN-BRIE	CAUMARTIN	Pierre
11	SOURDUN	CHARPENTIER	Cécile
12	MELZ-SUR-SEINE	CLAUSS	Cyril
13	LES MARETS	COGYL	Gérard
14	RUPEREUX	DAVY	Jérôme
15	VULAINES-LES-PROVINS	DE BISSCHOP	Brice
16	BANNOST-VILLEGAGNON	de MEULENAERE	Alexandre
17	SAINTE-COLOMBE	DE TROYER	Marc
18	BETON-BAZUCHES	DELABARRE	Romain
19	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	DUGUE	Florent
20	FRETOY	FLEJO	Alexandre
21	LONGUEVILLE	FORTIN	Philippe
22	SAINT-HILLIERS	GALLOIS	Catherine
23	MORTERY	GODRON	Guy
24	PROVINS	HOTIN-LETANG	Julie
25	CHALAUTRE-LA-GRANDE	JACOB	Marc
26	CHENOISE-CUCHARMOY	KARTNER	Jean-Noël
27	BEZALLES	LEBAT	Patrick
28	LECHELLE	LEGRAND	Martine
29	CHAMPCENEST	MAISONNEUVE	Philippe
30	PROVINS	MARCHAND	François
31	CERNEUX	MAZZUCHELLI	Olivier
32	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	PELLICIARI	Bruno
33	BOISDON	PERNEL	Fabien
34	PROVINS	PERRINO	Fabien
35	ROUILLY	PINSARD	Christophe
36	VILLIERS-SAINT-GEORGES	PITA	Tony
37	JOUY-LE-CHATEL	POINT	Denis
38	SAINT-LOUP-DE-NAUD	POUYES	Christophe

39	VOULTON	SIMONY	Jacques
----	---------	--------	---------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger en qualité de suppléants au S2E77 :

1	VOULTON	AGASSE	Anthony
2	BEZALLES	ANDRE	Pierre
3	LES MARETS	ARBOR	Christian
4	SAINTE-COLOMBE	BALDUCCI	Alain
5	AUGERS-EN-BRIE	BERNARD	David
6	SANCY-LES-PROVINS	BILOWUS	Jacqueline
7	BOISDON	BONY	Véronique
8	MORTERY	BOUVRAIN	Xavier
9	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	BRODARD	Nicolas
10	MONTCEAUX-LES-PROVINS	CARVALHO	Sandra
11	LONGUEVILLE	CIOTTI	Martine
12	PROVINS	COUSIN	Jessica
13	CHENOSIE-CUCHARMOY	DEMAHIS MBEMBA	Laure
14	CHAMPCENEST	DI MEO	Sébastien
15	COURTACON	FADIN	Joël
16	PROVINS	FERTEL	Nicolas
17	FRETOY	FONTELLE	Marielle
18	BETON-BAZOCHE	FRANCO	Séverine
19	PROVINS	GAUFILLIER	Dominique
20	SAINT-LOUP-DE-NAUD	GRELLET	Frédérique
21	SOISY-BOUY	GUILVERT	Pascal
22	BANNOST-VILLEGAGNON	HENNON	Brigitte
23	PROVINS	JIBRIL	Abdelhafid
24	CERNEUX	LANGE	Aurélie
25	PROVINS	LAVENKA	Olivier
26	LECHELLE	LEMOT	Eric
27	SOURDUN	LOIR	Annie
28	PROVINS	MAIRE	Perrine
29	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	MOREL	Valérie

30	POIGNY	MORIN	François
31	PROVINS	PATRON	Hervé
32	SAINT-HILLIERS	PIERRU	Hugo
33	PROVINS	PRADOUX	Delphine
34	VILLIERS-SAINT-GEORGES	ROCHER	Nadège
35	CHALAUTRE-LA-PETITE	ROLLET	Marie-Christine
36	MAISON-ROUGE-EN-BRIE	SLIMANI	Mariama
37	JOUY-LE-CHATEL	SOULEYREAU	Patricia
38	SOURDUN	TORPIER	Eric
39	PROVINS	VINCENT	Marie-Christine

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE BASSEE-VOULZIE-AUXENCE (S.M.B.V.A)

Le Président explique qu'en application d'un régime dérogatoire de "représentation-substitution", la Communauté de Communes du Provinois doit désigner ses représentants.

Il propose des titulaires et des suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger au S.M.B.V.A :

1	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	BOURON	Fabien
2	CHALAUTRE-LA-GRANDE	JACOB	Marc
3	CHALAUTRE-LA-PETITE	HUCK	Siegfried
4	CHENOISE-CUCHARMOY	LACOMME	Arnaud
5	COURCHAMP	BOULET	Christine
6	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	SEYNAEVE	Raymond
7	LECHELLE	LEGRAND	Martine
8	LONGUEVILLE	BERNIER	Cyril
9	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	BRODARD	Nicolas
10	MAISON-ROUGE	FAURE	Jean-Claude
11	MELZ-SUR-SEINE	MASSON	Laure
12	MORTERY	PROFFIT	Hervé
13	POIGNY	MORIN	François
14	PROVINS	JEUNEMAITRE	Eric
15	ROUILLY	PAOLETTI	Sandrine
16	RUPEREUX	HUBLIER	Guillaume

17	PROVINS	LAVENKA	Olivier
18	SAINTE-COLOMBE	BALDUCCI	Alain
19	SAINT-HILLIERS	PARIGOT	Bertrand
20	SAINT-LOUP-DE-NAUD	GOUTTEBROZE	Véronique
21	SOISY-BOUY	CHENAULT	Vincent
22	SOURDUN	JONQUOY	Olivier
23	VILLIERS-SAINT-GEORGES	MENNESON	Michel
24	VOULTON	SIMONY	Jacques
25	VULAINES-LES-PROVINS	DE BISSCHOP	Charles

DESIGNATION DE DELEGUES AU S.M.E.P DU GRAND PROVINOIS

Le Président expose que, la Communauté de Communes du Provinois est représentée au S.M.E.P du Grand Provinois par 12 titulaires et 12 suppléants.

Il propose des titulaires et des suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger en qualité de titulaires au S.M.E.P :

1	COURCHAMP	BOULET	Christine
2	JOUY-LE-CHATEL	BACHELET	Stéphane
3	LONGUEVILLE	BERNIER	Cyril
4	MAISON-ROUGE-EN-BRIE	CAUMARTIN	Pierre
5	POIGNY	BONICI	Claude
6	PROVINS	RAMEAUX	Christine
7	PROVINS	JEUNEMAITRE	Eric
8	PROVINS	LAVENKA	Olivier
9	SAINTE-COLOMBE	BALDUCCI	Alain
10	SOISY-BOUY	SOTTIEZ	Jean-Patrick
11	SOURDUN	TORPIER	Eric
12	VILLIERS-SAINT-GEORGES	PITA	Tony

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger en qualité de suppléants au S.M.E.P :

1	BANNOST-VILLEGAGNON	de MEULENAERE	Alexandre
2	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	GEORGE	Monique
3	BETON BAZOCHES	FRANCO	Séverine
4	BEZALLES	LEBAT	Patrick

5	CHALAUTRE-LA-GRANDE	JACOB	Marc
6	CHALAUTRE-LA-PETITE	BELLACHE	Chantal
7	CHENOISE-CUCHARMOY	KARTNER	Jean-Noël
8	FRETOY	FLEJO	Alexandre
9	LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE	BRODARD	Nicolas
10	MORTERY	BOUVRAIN	Xavier
11	VOULTON	SIMONY	Jacques
12	VULAINES-LES-PROVINS	CHAMPENOIS	Emmanuel

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORINS (S.M.A.G.E)

Le Président indique que, la Communauté de Communes du Provinois est représentée au syndicat mixte d'aménagement de gestion des eaux des Deux Morins par 4 titulaires et 4 suppléants.

Il propose des titulaires et des suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger en qualité de titulaires au S.M.A.G.E des Deux Morins :

- 1) David BERNARD (Augers-en-Brie)
- 2) Christine BOULET (Courchamp)
- 3) Alexandre de Meulenaere (Bannost-Villegagnon)
- 4) Michel MENNESSON (Villiers-Saint-Georges)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger en qualité de suppléants au S.M.A.G.E des Deux Morins :

- 1) Séverine FRANCO (Beton-Bazoches)
- 2) Patrick LEBAT (Bezalles)
- 3) Vincent PARISOT (Frétoy)
- 4) Fabien PERNEL (Boisdon)

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE GESTION DES EAUX (Sy.A.G.E)

Le Président indique que, la Communauté de communes du Provinois doit être représentée au sein du Comité Syndical du SyAGE pour les compétences « GEMAPI » et « Mise en œuvre du SAGE » auxquelles elle adhère.

Les statuts du SyAGE fixent le nombre de déléguées des collectivités membres au vu de leur population. La Communauté de Communes doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Il propose un titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne Alexandre de MEULENAERE représentant titulaire et Patrick LEBAT représentant suppléant, pour siéger au syndicat.

S.A.G.E BASSEE-VOULZIE : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.

Le Président indique que, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du Code de l'Environnement, une Commission Locale de l'Eau (C.L.E) a été créée pour élaborer, réviser et suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bassée-Voulzie.

La Communauté de Communes doit désigner un représentant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne Alexandre DE MEULENAERE représentant à la Commission Locale de l'Eau.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT « SEINE ET MARNE NUMERIQUE »

Le Président rappelle que conformément aux dispositions statutaires du syndicat, la Communauté de Communes doit désigner 2 titulaires et 2 suppléants.

Sont candidats en qualité de titulaires :

Titulaires :

- 1) Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel)
- 2) Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Sont candidats en qualité de suppléants :

- 1) Claude BONICI (Poigny)
- 2) Christine BOULET (Courchamp)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne Stéphane BACHELET et Tony PITA représentants titulaires et Claude BONICI et Christine BOULET représentants suppléants, pour siéger au syndicat « Seine et Marne Numérique ».

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE

Le Président indique que le conseil d'administration de l'Office de Tourisme Intercommunautaire est composé de 9 représentants de la Communauté de Communes du Provinois.

Il propose de choisir parmi les membres de la commission développement économique et Tourisme :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger :

1. Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe)
2. Claude BONICI (Poigny)

3. Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy)
4. Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)
5. François MARCHAND (Provins)
6. Patrick LEBAT (Bezalles)
7. Emilie LOISON (Sourdun)
8. Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud)
9. Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges)

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA MISSION LOCALE DU PROVINOIS

Le Président indique que, le Conseil d'Administration de la Mission Locale du Provinois est composé de 4 représentants de la Communauté de Communes du Provinois.

Il propose 4 représentants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger :

- 1) Valentin GRAJQEVCI (Provins)
- 2) Augustine ENAMA (Provins)
- 3) Julie HOTIN (Provins)
- 4) Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin)

Désignation de représentants au Conseil d'Administration de l'internat d'Excellence de Sourdun.

La Communauté de Communes est invitée à désigner deux représentants pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Internat d'Excellence de Sourdun.

Il propose 2 représentants.

Titulaire : Christine BOULET (Courchamp)

Suppléant : Martine LEGRAND (Léchelle)

M. Limongi indique qu'il s'est porté candidat pour être représentant au conseil d'administration et demande comment le choix a été fait.

Le Président lui précise que, comme à chaque début de mandat, une réunion avec les maires s'est tenue afin de balayer, l'ensemble des candidatures.

La logique veut que le titulaire soit la vice-présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse.

M. Limongi indique que le Député aurait pu être associé à cette réunion. Le Président lui répond qu'il s'agissait d'une réunion exclusivement avec les maires.

Après en avoir délibéré, à la majorité 63 voix « pour », 1 voix « contre » : (Julien LIMONGI), désigne en titulaire Christine BOULET, conseillère communautaire de Provins et en suppléante Martine LEGRAND, conseillère communautaire pour représenter la Communauté de Communes du Provinois au conseil d'administration de l'Internat d'Excellence de Sourdun.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL LEON BINET DE PROVINS

Le Président indique que, la Communauté de Communes du Provinois, doit désigner deux représentants pour siéger au sein du conseil de surveillance de l'hôpital de Provins.

Sont candidats :

- Jean-Patrick SOTTIEZ, conseiller communautaire de Soisy-Bouy,
- Valentin GRAJQEVCI, conseiller communautaire de Provins.

Monsieur Cave tient à informer l'assemblée qu'il s'est porté candidat pour être représentant au conseil d'administration et constate que le choix a été fait autrement.

A l'unanimité, Jean-Patrick SOTTIEZ et Valentin GRAJQEVCI, sont élus pour représenter la Communauté de Communes du Provinois au conseil de surveillance de l'hôpital Léon Binet.

Désignation d'un représentant à Ingénierie Départementale 77 (ID77)

Le Président indique que la Communauté de Communes adhère à ID 77.

Il rappelle qu'ID77 est une agence qui est dédiée aux services des collectivités. Elle est très utile pour un bon nombre de communes. Elle donne des conseils précieux et gratuit.

A ce titre, elle doit désigner un représentant pour siéger à l'assemblée générale ainsi qu'au conseil d'administration, au sein du collège des EPCI à fiscalité propre. Il propose la candidature de Tony PITA comme pour le mandat précédent.

M. Limongi indique que toutes les instances en lien avec le Département sont très importantes. Les personnes qui siégeront auront un rôle très important pour représenter nos communes. Il fait le constat que malheureusement quand on parle avec le Département de Seine-et-Marne Numérique nous n'avons pas de réponse.

Le Président indique que le conseil départemental est au service des collègues.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Tony PITA, conseiller communautaire de Villiers-Saint-Georges.

VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'AJECTA

Alain BALDUCCI, vice-Président en charge du Développement Economiques et Tourisme indique avoir reçu un courrier en date du 20 avril 2026, de Guillaume Grison, Président de l'AJECTA, sollicitant une aide financière de la Communauté de communes pour la restauration de la rotonde de Longueville.

Pour son projet global de restauration de la rotonde de Longueville, l'AJECTA a fait une demande de travaux d'urgence auprès de ses soutiens et partenaires habituels :

DRAC, CD77, et Région IDF.

En raison de la dernière réforme ferroviaire, la rotonde de Longueville est devenue propriété de l'Etat en janvier 2020. La Région a informé l'association que compte tenu du nouveau propriétaire, elle ne pouvait pas aider l'AJECTA car cela reviendrait indirectement à aider l'Etat.

Le calendrier imposé par le permis de construire et les subventions accordées par la DRAC imposent un commencement des travaux avant fin 2026, ce qui en l'état actuel des choses est impossible compte tenu du reste à charge trop important de 36 000€.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 18 000€.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes est très engagée dans cette association depuis plusieurs années. Beaucoup de moyens ont été consacrés en fonctionnement sur des subventions ordinaires et exceptionnelles mais également en investissement avec la restauration de l'ancienne gare de Villiers-Saint-Georges et maintenant le sujet de la Rotonde.

Pour répondre à M. Mazzuchelli, effectivement, ce n'est pas la première subvention et certainement pas la dernière.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle en faveur de l'Association AJECTA au titre de l'année 2026

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA MISSION LOCALE DU PROVINOIS
--

Alain BALDUCCI, vice-Président en charge du développement économique et du tourisme, indique que par courrier adressé au Président en date du 2 février 2026, M. GRAJQEVSCI Président de la Mission Locale du Provinois sollicite une subvention exceptionnelle pour soutenir le prochain forum pour l'emploi et la formation « Au cœur des métiers » qui s'est tenu le 10 mars dernier à Provins, au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul.

Il précise que cet évènement a réuni près de 1300 visiteurs et environ 200 professionnels.

De plus, cette année, l'évènement a également accueilli le Forum Départemental des métiers de l'enfance et de la petite enfance. Il a permis de réunir professionnels, partenaires et visiteurs autour de la découverte des métiers. L'objectif était de permettre à chacun de mieux comprendre la diversité des métiers, les parcours professionnels possibles, ainsi que les compétences nécessaires pour les exercer.

Plusieurs démonstrations de métiers ont été mis en place : bâtiment, force de l'ordre, petite enfance, mobilité...

La Communauté de communes a participé activement à la construction de ce projet, mais les aides sollicitées par ailleurs par la mission locale (auprès des entreprises notamment) se font rares.

Il propose d'attribuer une subvention de 2 000 € pour soutenir cette démarche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité vote une subvention en faveur de la Mission Locale du Provinois au titre l'exercice budgétaire 2026 et autorise le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

VOTE DU TAUX 2026 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES -REGIME GENERAL

Le Président indique que la communauté de Communes a été destinataire du montant de la participation de la Communauté de Communes au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E Au titre de l'année 2026, qui sera de 6 204 772.17 €.

Contenu du montant de cette participation, il est proposé une reconduction du taux de 2025 fixé à 16,33 %, donc pas d'augmentation du taux de teom.

Il rappelle que ce taux doit être voté avant le 30 avril.

M. Limongi demande s'il y a eu des excédents par rapport à l'année dernière sur le taux et les recettes. Est-ce que cela permet de juste couvrir le besoin ?

Le Président lui indique que le taux couvre le besoin du montant appelé. Et précise que le taux est maîtrisé par rapport au syndicat voisin ou le taux s'est envolé. (Coulommiers)

M. Jeunemaitre indique que le SMETOM a fait 1 M d'euros d'économies en 3 ans.

M. Limongi demande s'il serait possible d'avoir une note de synthèse avec un peu plus d'éléments.

Le Président lui indique que ces éléments sont transmis aux collègues qui siègent au SMETOM mais que pour les prochaines fois un détail sera mis dans les notes.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le taux de la T.E.O.M. 2026.

L'ordre du jour épuisé et personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée.

Le Président

Le secrétaire de séance



Olivier LAVENKA

Alexandre de MEULENAERE

